

ANNEXE I

LOI CONSTITUTIONNELLE DE 1981
ACTUALISATION DE LA CONSTITUTION

| Colonne I Loi visée | Colonne II Modification | Colonne III Nouveau titre |
|---|--|---|
| 1. Acte de l'Amérique du Nord britannique, 1867, 30-31 Vict., c. 3 (R.-U.) | (1) L'article 1 est abrogé et remplacé par ce qui suit : «1. Titre abrégé : <i>Loi constitutionnelle de 1867.</i> » (2) L'article 20 est abrogé. | Loi constitutionnelle de 1867 |
| 2. Acte pour amender et continuer l'acte trente-deux et trente-trois Victoria, chapitre trois, et pour établir et constituer le gouvernement de la province de Manitoba, 1870, 33 Vict., c. 3 (Canada) | (1) Le titre complet est abrogé et remplacé par ce qui suit : « <i>Loi de 1870 sur le Manitoba.</i> » (2) L'article 20 est abrogé. | Loi de 1870 sur le Manitoba |
| 3. Arrêté en conseil de Sa Majesté admettant la Terre de Rupert et le Territoire du Nord-Ouest, en date du 23 juin 1870 | | Décret en conseil sur la terre de Rupert et le territoire du Nord-Ouest |
| 4. Arrêté en conseil de Sa Majesté admettant la Colombie-Britannique, en date du 16 mai 1871 | | Conditions de l'adhésion de la Colombie-Britannique |
| 5. Acte de l'Amérique du Nord britannique, 1871, 34-35 Vict., c. 28 (R.-U.) | L'article 1 est abrogé et remplacé par ce qui suit : «1. Titre abrégé : <i>Loi constitutionnelle de 1871.</i> » | Loi constitutionnelle de 1871 |
| 6. Arrêté en conseil de Sa Majesté admettant l'Île-du-Prince-Édouard, en date du 26 juin 1873 | | Conditions de l'adhésion de l'Île-du-Prince-Édouard |
| 7. Acte du Parlement du Canada, 1875, 38-39 Vict., c. 38 (R.-U.) | | Loi de 1875 sur le Parlement du Canada |
| 8. Arrêté en conseil de Sa Majesté admettant dans l'Union tous les territoires et possessions britanniques dans l'Amérique du Nord, et les îles adjacentes à ces territoires et possessions, en date du 31 juillet 1880 | | Décret en conseil sur les territoires adjacents |